Déconfinement du lundi 11 mai : le point sur les réouvertures

Réouverture des services de la Mairie et bâtiments de la Ville

Alors que s'amorce le début du déconfinement, la Ville de Saint-Raphaël rouvre ses services au public à partir du lundi 11 mai, ainsi que ses équipements et bâtiments publics, à l'exception des structures sportives (gymnases, piscines municipales, etc.) qui demeurent fermées conformément aux directives de l'État. Les horaires et modalités d'accès seront affichés à l'entrée de chaque service et bâtiments.

Des modalités d'accès aux services et des mesures sanitaires sont prises afin de vous protéger et de protéger toutes les personnes présentes dans l'établissement :

- Port du masque obligatoire, respect des consignes, du marquage au sol et du sens de circulation, désinfection des mains avec du gel hydro alcoolique mis à votre disposition, respect des gestes barrières, maintien d'une distance de 1 mètre entre les agents et les usagers, utilisation de votre stylo personnel si possible..

Dans la mesure du possible, privilégiez l'appel téléphonique ou la consultation du site de la Ville pour la prise de rendez-vous (CNI, Passeports, attestations d'accueil, PACS).

Avant tous déplacements, n'hésitez pas à téléphoner à l'accueil de la Mairie : 04 94 82 15 00 afin de vous renseigner sur les modalités et préparer votre venue.

Réouverture des établissements culturels

Les établissements culturels rouvrent à partir du lundi 11 mai dans le respect des gestes barrières et des capacités d'effectif maximum.

Malgré le déconfinement, la Ville souhaite poursuivre la gratuité des abonnements, pour les abonnements physiques en cours, repousser la date de renouvellement de ces abonnements et maintient également l'offre culturelle en ligne (Médiatem et culture pour tous),

La Ville va plus loin pour permettre l'accès continu à la culture en mettant en place les actions suivantes :

- Un « Drive », service de prêt, sur demande en ligne ou par téléphone ; les ouvrages seront remis aux personnes dans le hall José Giron, par 2 agents de la médiathèque
- Un service de retour, grâce à « la boite de retour » installée rue Jules Ferry, avec présence d'un agent d'accueil de la médiathèque
- Un service similaire dans les bibliothèques de quartier, avec une permanence, une après-midi par semaine

La Médiathèque municipale

La Médiathèque de Saint-Raphaël amorce à partir du 12 mai 2020 une reprise partielle d'activité au Centre culturel et dans les médiathèques de quartier.

L'offre de service à distance se poursuit et intensifie son activité sur le site mediatem.fr.

- **Médiathèque du Centre culturel :**

Pour les abonnés seulement :

- Retour libre des documents physiques uniquement par la boîte extérieure automatique située rue Jules Ferry
- Emprunts de documents physiques selon les modalités suivantes :
  - Faire son choix dans le catalogue de la Médiathèque de Saint-Raphaël seulement
  - Réservation en ligne sur son compte d'abonné ou par téléphone (au 04 98 11 89 58 ou 06 17 39 78 33), quatre documents maximum.
  - Réception par mail ou par téléphone d'une date de retrait (24H de délai à partir du moment de la réservation)
  - Retrait sur rendez-vous des documents physiques dans le hall du Centre culturel
- Possibilité de retrait d'un choix de lectures thématique (jeunesse, policiers, romans d'aventure, historiques …) déjà préparé à retirer dans le hall du Centre après prise de RDV par téléphone au 04 98 11 89 58 ou 06 17 39 78 33. Munissez-vous de votre propre sac pour y mettre votre réservation.

La permanence d'accueil des rendez-vous se tiendra au Centre culturel du mardi au samedi de 10h00 à 18h00.

- **Les médiathèques dans les quartiers :**

Ouverture du retour et du prêt des médiathèques de quartier dans les mêmes conditions qu'au Centre culturel lors d'une permanence de rendez-vous une demi- journée par semaine

Agay Vendredi de 9h00 à 12h00

L'Aspé Mercredi 9h00 à 12h00

Boulouris Vendredi 15h00 à 17h00

Le Dramont Jeudi après-midi de 14h00 à 17h00

- **La Culture pour les personnes isolées :**

Mise en place d'un acheminement de choix de lectures pour les personnes isolées qui le souhaitent, ce service est couplé avec le portage de repas du CCAS.

- **Règles générales :**

- L'accès direct aux espaces et aux collections est fermé dans toutes les médiathèques par mesure de précautions sanitaires
- Tous les documents prêtés proviennent d'un fonds mis en quarantaine au moins dix jours et manipulé dans la stricte observance des préconisations en vigueur
- Un seul rendez-vous par semaine et par personne permettra de satisfaire un maximum de lecteurs
- Possibilité d'inscription en ligne ou sur place
- L'administration ne recevra que des rendez-vous par téléphone ou visioconférence pour les professionnels et associations partenaires.

<u>Le Musée archéologique</u> : Le musée sera ouvert au public de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 du mardi après-midi au samedi.

<u>La Maison des associations</u> : Ouverture de la maison des associations à partir du lundi 11 mai 2020 aux horaires habituels (9h00/12h00 et 14h00/22h00) du lundi au samedi, sous réserve d'une réservation de salle préalable à adresser à l'adresse mail a.graves@ville-saintraphael.fr.

En revanche, le Conservatoire reste fermé selon la préconisation-position du Syndicat national des artistes et enseignants.

Si vous avez des questions, besoin de renseignements, n'hésitez pas à appeler l'accueil du Centre culturel : 04 98 11 89 00 avant tous déplacements.

Réouverture des marchés

La Ville de Saint-Raphaël a pris des arrêtés permettant la réouverture des marchés à partir du lundi 11 mai et jusqu'à nouvelle décision. Cette réouverture est limitée aux producteurs et commerçants alimentaires.

Ainsi sont autorisés à rouvrir, le marché de Boulouris, esplanade Saint Jean, les lundis matin et le marché d'Agay, les mercredis matin.

L'accès au marché est réservé aux producteurs déjà référencés en Mairie.

Le marché Victor Hugo du jeudi destiné aux produits textiles et manufacturés reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

Si vous avez des questions, besoin de renseignements, le service Commerce se tient à votre disposition au 04 94 52 62 30

Retrouvez également l'annuaire des commerçants Raphaëlois sur le site de la Ville.

Réouverture des ports et de la navigation selon certaines conditions

La Préfecture Maritime a publié un arrêté ce jeudi 7 mai qui définit les nouvelles conditions pour pratiquer des activités de nautisme en Méditerranée. Cet arrêté autorise la plaisance et les loisirs nautiques à partir de lundi 11 mai, sous certaines conditions.

L'escale dans un port, le mouillage et l'arrêt, des navires de plaisance sont limités, le long du littoral, à une distance maximum de 54 milles marins (environ 100 km) de leur port d'attache ou de leur bouée d'amarrage, afin de respecter la règle des 100 km de déplacement autorisée par le gouvernement. Par ailleurs, les navires et bateaux ne pourront pas embarquer plus de 10 passagers et ceux-ci devront respecter les règles de distanciation sociale.

L'autorisation d'accès s'exerçant au-delà de la bande des 300 mètres, les règles d'accès au littoral et les activités dans la bande des 300 mètres, sont donc sous réserve des décisions du maire ou du préfet du Var. L'accès aux plages et au rivage reste donc pour l'heure interdit, mais pas les ports.

Le maire de Saint-Raphaël, Frédéric Masquelier, a adressé une demande de réouverture immédiate des plages Raphaëloises surveillées (le Veillat, la Péguière, le Dramont et Agay dans un premier temps, et de

9h00 à 18h00) qui tient compte d'exigences sanitaires sérieuses et soumises à des conditions d'accès et au respect des règles sanitaires. Les autres plages ne seront ouvertes que pour les activités nautiques. Cette demande est en attente de décision du Préfet du Var.

Enfin, pour des mesures d'ordre sanitaire, l'organisation des manifestations nautiques en mer est interdite ainsi que la croisière.

L'arrêté du préfet maritime s'applique du lundi 11 mai au dimanche 1er juin 2020. Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues au code pénal et code des transports.

Réouverture des promenades du bord de mer et des jardins ce lundi 11 mai

Fermées depuis le 17 mars, les promenades du bord de mer, les parcs et les jardins rouvrent ce lundi 11 mai. Les derniers arrêtés relatifs à l'interdiction temporaire de ces accès prenaient fin le 10 mai à minuit. Sur décision préfectorale, l'accès aux plages reste pour l'heure interdit.